

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 454

19 février 2014

### SOMMAIRE

<b>Aalternativ Capital Management G.P. S.à r.l.</b> .....	<b>21753</b>	<b>CTG S.A.</b> .....	<b>21752</b>
<b>Abacab S.à r.l.</b> .....	<b>21753</b>	<b>Fashion Now S.à.r.l.</b> .....	<b>21748</b>
<b>ACHM Global Hospitality Licensing S.à r.l.</b> .....	<b>21754</b>	<b>Franklin Templeton International Services S.A.</b> .....	<b>21746</b>
<b>Actavis International Holding S.à r.l.</b> .....	<b>21751</b>	<b>Franklin Templeton International Services S.à r.l.</b> .....	<b>21746</b>
<b>Adega Latina S.à r.l.</b> .....	<b>21756</b>	<b>Gamon Holding S.A.</b> .....	<b>21746</b>
<b>ADN S.A.</b> .....	<b>21755</b>	<b>getinternet S.à r.l.</b> .....	<b>21749</b>
<b>Ahhadirect S.A.</b> .....	<b>21756</b>	<b>Gias International</b> .....	<b>21746</b>
<b>A.L. Bausysteme S.à.r.l.</b> .....	<b>21751</b>	<b>Holux S.A.</b> .....	<b>21757</b>
<b>Alux S.A.</b> .....	<b>21756</b>	<b>ilight S.à r.l.</b> .....	<b>21750</b>
<b>Aluzare S.A.</b> .....	<b>21756</b>	<b>Komadeux Investments S.A.</b> .....	<b>21755</b>
<b>Amazon Services Europe S.à r.l.</b> .....	<b>21751</b>	<b>Refina International S.A.</b> .....	<b>21747</b>
<b>Amorim Alternative Investments S.A.</b> ...	<b>21792</b>	<b>REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>21747</b>
<b>Amorim Investments II S.A.</b> .....	<b>21753</b>	<b>SHSB S.à r.l.</b> .....	<b>21761</b>
<b>Amorim Investments V S.A.</b> .....	<b>21754</b>	<b>Solero LuxCo S.à r.l.</b> .....	<b>21781</b>
<b>Andaluz Finance S.A.</b> .....	<b>21755</b>	<b>Touva S.A.</b> .....	<b>21746</b>
<b>Arcano Global Opportunity II Management S.à r.l.</b> .....	<b>21747</b>	<b>Weila Immobilien S.A.</b> .....	<b>21754</b>
<b>ArcelorMittal Holdings, Schiffflange facilities S.à r.l.</b> .....	<b>21752</b>	<b>Weiland-Bau Sàrl</b> .....	<b>21747</b>
<b>ArcelorMittal REACH OR</b> .....	<b>21748</b>	<b>Winsun Europe S.A.</b> .....	<b>21746</b>
<b>Aria Structured Investments S.à r.l.</b> .....	<b>21752</b>	<b>Winsun Luxembourg S.A.</b> .....	<b>21748</b>
<b>arsago Affordable Housing II S.C.A.</b> .....	<b>21750</b>	<b>World-Pack S.A.</b> .....	<b>21747</b>
<b>Atterbury S.A.</b> .....	<b>21752</b>	<b>World Professional Cycling S.à r.l.</b> .....	<b>21747</b>
<b>AzurFive Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>21753</b>	<b>Xstrata Finance (Luxembourg) S.à.r.l.</b> ...	<b>21748</b>
<b>Baobab Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>21749</b>	<b>York Global Finance 53 S.à r.l.</b> .....	<b>21749</b>
<b>Beka Group SPF S.A.</b> .....	<b>21792</b>	<b>Zenessa S.A.</b> .....	<b>21750</b>
<b>CTG Participations S.A.</b> .....	<b>21750</b>	<b>Zordalys S.A., SPF</b> .....	<b>21749</b>

**Franklin Templeton International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Franklin Templeton International Services S.A.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 36.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006767/10.

(140006935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**Gamon Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkärrech.  
R.C.S. Luxembourg B 68.366.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006819/10.

(140006860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**Gias International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 181.149.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006827/10.

(140007486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**Winsun Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 169.319.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant que commissaire de votre société, avec effet au 11 janvier 2014.  
Luxembourg, le 15 novembre 2013.

RéVICONULT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014008010/11.

(140007857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

---

**Touva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 99.656.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013*

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16/09/1969 à Mont Saint Martin (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

*Pour la société*

TOUVA S.A.

Référence de publication: 2014007971/13.

(140007865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

---

**Refina International S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 12.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007881/11.

(140007772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

---

**World Professional Cycling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.829.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008012/10.

(140008498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

---

**Weiland-Bau Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.250.000,00.**

Siège social: L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.696.

Der Jahresabschluss zum 31. oktober 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEILAND-BAU Sàrl

Référence de publication: 2014008013/10.

(140007706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

---

**World-Pack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9543 Wiltz, 61, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 137.015.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008017/9.

(140008297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

---

**Arcano Global Opportunity II Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.137.

L'adresse professionnelle des administrateurs de la Société, M. Thomas Dewé et M. Dominique Audia, a changé à la date du 15 octobre 2013, et se situe désormais au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arcano Global Opportunity II Management S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2014008070/14.

(140008610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Winsun Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.626.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant que commissaire de votre société, avec effet au 11 janvier 2014.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

RéVICONCONSULT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014008011/11.

(140007858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

**Xstrata Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 2.700.000,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 104.650.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, qui s'est tenue le 31 décembre 2013 sous seing privé, que les associés de la Société ont décidé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de la clôture de la liquidation par Glencore International AG, une société existant sous les lois suisses, avec adresse à Baarerstattstrasse 3, PO Box 777, CH-6341 Baar, Suisse, numéro de société CHE 106.909.694.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

*Pour la Société**Le liquidateur*

Référence de publication: 2014008018/18.

(140008396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

**Fashion Now S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 121, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 170.398.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant technique, à compter du 13 janvier 2014.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014008032/10.

(140008135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

**ArcelorMittal REACH OR, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.395,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.046.

L'Assemblée générale du 13 janvier 2014 a pris acte de la démission de Monsieur Daniel RICHARD, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Xavier VERNI, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, administrateur en remplacement de Monsieur RICHARD.

Le mandat de Monsieur VERNI viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008072/15.

(140009368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**getinternet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 146.353.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008046/10.

(140009736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**York Global Finance 53 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 175.363.

*Extrait des résolutions des associés du 31 décembre 2013*

Les associés de York Global Finance 53 S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant de la Société, Laetitia Ambrosi, avec effet au 31 décembre 2013;
- de nommer la personne suivante en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 décembre 2013 et ce pour une durée illimitée:

\* Jorrit Cromptvoets, né le 16 mai 1976, à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Vera Sarkanova.

Référence de publication: 2014008021/16.

(140007720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

---

**Zordalys S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 96.821.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013*

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16/09/1969 à Mont Saint Martin (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

*Pour la société*

ZORDALYS S.A., SPF

Référence de publication: 2014008026/13.

(140007894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

---

**Baobab Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 124.020.

Il résulte d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société datée du 27 Août 2013 que l'adresse professionnelle de gérant a été changée de la manière suivante:

- Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., demeurant professionnellement au 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014008148/15.

(140009075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Zenessa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 99.655.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013*

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16/09/1969 à Mont Saint Martin (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

*Pour la société*  
ZENESSA S.A.

Référence de publication: 2014008025/13.

(140007895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

---

**arsago Affordable Housing II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.448.

—  
- En date du 23 Décembre 2013, BDO Audit S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B147.570, a été nommé Réviseur d'Entreprise Agréé à la date du 23 Décembre 2013 pour l'exercice social prenant fin le 31 Décembre 2014, le mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes 2013 et se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arsago S.à r.l.  
Représenté par Jacob Mudde  
Gérant B

Référence de publication: 2014008045/16.

(140008806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**ilight S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1534 Luxembourg, 54, rue de la Forêt.  
R.C.S. Luxembourg B 171.958.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008047/10.

(140008870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**CTG Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 122.969.

—  
Mit Schreiben vom 10. Januar 2014 an die Gesellschaft ist das Mitglied des Verwaltungsrates, Herr Alhard von KETELHODT, mit sofortiger Wirkung von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten. Die Gesellschaft hat das Schreiben zur Kenntnis genommen und akzeptiert den Rücktritt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Januar 2014.

*Für die Gesellschaft*  
*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2014008239/15.

(140009449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**A.L. Bausysteme S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 86.577.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008049/10.

(140009738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Actavis International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.764,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.484.

En date du 31 décembre 2013, la société Actavis W.C. Holding Inc. avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington 19801, Comté de New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, a cédé l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société Actavis Capital S.à r.l. avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Actavis Capital S.à r.l. devient désormais, l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Actavis International Holding S.à r.l.  
Fabrice Rota  
Gérant B

Référence de publication: 2014008054/17.

(140008918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Amazon Services Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R.C.S. Luxembourg B 93.815.

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 20 décembre 2013, il a été décidé:

(i) de reconnaître la démission de Monsieur Xavier Garambois en tant que gérant de la Société, avec effet au 31 décembre 2013;

(ii) de reconnaître la démission de Monsieur Jorrit van der Meulen en tant que gérant de la Société, avec effet au 31 décembre 2013;

(iii) de reconnaître la démission de Monsieur Michael Hatch en tant que gérant de la Société, avec effet au 31 décembre 2013;

(iv) d'approuver la nomination de Monsieur Ian Clarkson, résidant professionnellement au 31-35 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 31 décembre 2013; et

(v) d'approuver la nomination de Monsieur David Norris, résidant professionnellement au 31-35 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 31 décembre 2013.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société sera dès lors composé de:

- Ian Clarkson;
- Eva Gehlin; et
- David Norris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

*Pour Amazon Services Europe S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2014008064/27.

(140008894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**ArcelorMittal Holdings, Schifflange facilities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.056.

L'Assemblée générale ordinaire du 09 janvier 2014 a décidé de proroger le mandat du commissaire Monsieur Dominique Henin, avec adresse professionnelle à Rue Emile Mark, L-4503 Differdange. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008071/13.

(140008998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Aria Structured Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.148.

*Extrait de la résolution circulaire du 31/12/2013*

Le conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 2, Boulevard de la Foire, Luxembourg L-1528 au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à partir du 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme / Certifié conforme et sincère

Finexis S.A.

Référence de publication: 2014008073/13.

(140009291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Atterbury S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.782.

AUSZUG

Folgende Beschlüsse wurden vom Aufsichtsrat der oben genannten Gesellschaft gefasst:

Der Aufsichtsrat nimmt hiermit den Rücktritt von Dr. Andreas Haufe mit Wirkung vom 2. Dezember 2013 in seiner Funktion als Aufsichtsratsmitglied an.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Dezember 2013.

Référence de publication: 2014008076/13.

(140008562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**CTG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.425.

Mit Schreiben vom 10. Januar 2014 an die Gesellschaft ist das Mitglied des Verwaltungsrates,

Herr Alhard von KETELHODT,

mit sofortiger Wirkung von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten.

Die Gesellschaft hat das Schreiben zur Kenntnis genommen und akzeptiert den Rücktritt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Januar 2014.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2014008240/15.

(140009448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---



**Amorim Investments II S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.803.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 16 décembre 2013.*

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur B, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Johan DEJANS, administrateur de sociétés, né à Aarschot (Belgique), le 17 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Madame Katia CAMBON a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Amorim Investments II S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014008067/20.

(140009719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Aalternativ Capital Management G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 177.373.

EXTRAIT

Le siège social de la société Aalternativ Capital Management GP S.à R.L., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés numéro B177373, dont le siège social fixé au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg est dénoncé par le domiciliataire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société domiciliataire*

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Référence de publication: 2014008079/13.

(140009091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Abacab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 50.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014008080/11.

(140008619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**AzurFive Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 25, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 89.750.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008078/10.

(140009687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Amorim Investments V S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 135.698.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 16 décembre 2013.*

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur B, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Johan DEJANS, administrateur de sociétés, né à Aarschot (Belgique), le 17 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. Madame Katia CAMBON a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Amorim Investments V S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014008068/20.

(140009658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Weila Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3737 Rumelange, 28, rue Henri Luck.  
R.C.S. Luxembourg B 56.257.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Dudelange, le 8 janvier 2014 à 9.00 heures.*

Les actionnaires de la société 'WEILA IMMOBILIEN S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Madame Anne WEINANDT, employée, demeurant à L-3737 RUMELANGE, 28, rue Henri Luck;
- Monsieur Luc DE NADAI, employé, demeurant à L-3429 DUDELANGE, 168, rue de Burange;
- Madame Pierrette BARTOLETTI, pensionnée, demeurant à L-3720 RUMELANGE, 28A, route d'Esch.

2) le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:

- Madame Anne WEINANDT, employée, demeurant à L-3737 RUMELANGE, 28, rue Henri Luck.

3) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue (RC B 35889).

4) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Rumelange, le 8 janvier 2014.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2014007259/25.

(140007444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**ACHM Global Hospitality Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 157.487.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008082/9.

(140008810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Komadeux Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 57.631.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Janvier 2014.*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de démissionner un administrateur, à savoir:

- Mr Geert DIRKX, administrateur, demeurant professionnellement au 62 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de démissionner, en qualité de commissaire aux comptes, la société Persky GmbH avec siège social sis au 31 rue de Strasbourg, L 2561 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B143543.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Mr Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2020

- Mr Hendrik Helena Jozef (Rob) KEMMERLING, administrateur, né le 22 Mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2020

- Mr Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2020

- Luxglobal Management S.à r.l. administrateur, inscrit auprès du Registre de commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous n° B159.893 domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2020.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B151.507 et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2020.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 07.01.2014*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014007725/33.

(140007756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

---

**ADN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.574.

—  
Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADN S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014008086/11.

(140009523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Andaluz Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.475.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008103/10.

(140008758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Adega Latina S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 73, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 159.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008083/9.

(140008741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Ahhadirect S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.871.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le siège social de l'Administrateur délégué NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., société inscrite au numéro RCS B 99746 est situé, suite à son transfert de siège du 16 décembre 2012, au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

- que l'adresse de l'Administrateur et Administrateur Délégué Technique Monsieur Glas Bernhard est située au 6 rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

*Pour AHHADIRECT S.A.*

Référence de publication: 2014008093/17.

(140009499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Alux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.582.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALUX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014008099/11.

(140009652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Aluzare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zare llot Est.

R.C.S. Luxembourg B 130.632.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 19 novembre 2013 que:

- Monsieur Daniele CHIAMPAN a été nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur de la Société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 17 décembre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014008100/17.

(140009354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Holux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9, Plateau Altmunster.  
R.C.S. Luxembourg B 183.071.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de décembre;  
Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),  
soussigné;

**A COMPARU**

Madame Françoise GRAVÉ, employée privée, née à Arlon (Belgique), le 9 août 1968, demeurant professionnellement à L-8410 Steinfort, 39, route d Arlon,

ici représentée par Monsieur Alain DONVIL, employé privé, demeurant professionnellement à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "HOLUX S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes activités relevant de la profession d'architecte d'intérieur, de toutes prestations consultatives, d'assistance, de contrôle, de coordination d'expertise et d'études dans le domaine de l'architecture d'intérieur, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, l'exercice et aux disciplines de la profession d'architecte d'intérieur et aux disciplines spécialisées dans l'art de la décoration et de l'aménagement des surfaces habitables. Ces activités pourront être réalisées tant pour elles-mêmes que pour le compte de tiers.

La Société aura également pour objet la conception, la création et les visualisations de designs dans son acceptation la plus large du terme, ceci pour personnes privées, bureaux d'études, artisans, commerçants, organisations et chaque autre partie ayant besoin des services. Elle pourra avoir recours à des entreprises sous-traitantes pour les travaux qui ne correspondent pas à son objet social, mais qui sont indispensables pour la réalisation globale dont elle dirige les travaux.

Elle pourra réaliser, vendre des articles de décoration et des articles d'aménagement, des objets de collection, faire de l'import et l'export de mobiliers d'intérieur et de bureau et tout article en relation avec la décoration et l'ameublement en général.

Elle aura également pour objet la prestation de travaux administratifs et de bureau de toute nature en relation avec son activité, la formation d'intermédiaires, ainsi que la mise à disposition d'infrastructures immobilières mobilières et informatiques de toute nature en relation avec son activité.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière par la promotion de toutes réalisations immobilières plus spécialement l'achat et la vente, l'échange d'immeubles bâtis ou non bâtis, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés mobilière avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.



Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **V. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Madame Françoise GRAVÉ, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de trente-deux pour cent (32%) par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.



*Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Alain DONVIL, employé privé, né à Ixelles (Belgique), le 1<sup>er</sup> avril 1965, demeurant professionnellement à L L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon, est appelé à la fonction d'administratrice unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "ATS Consulting S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117219, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-1123 Luxembourg, 9, Plateau Altmuenster.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DONVIL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2013 LAC/2013/57772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014003014/242.

(140002253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

**SHSB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.703.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December,  
Before us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Mr Safeen Saber Mustafa, born on December 23, 1983, in Erbil (Iraq), residing at Dar Aldhyafa Quart, Salahaddin Sub District, Erbil/KR (Iraq),

here represented by Mr Humam Amara, residing in Erbil (Iraq), 185, Italian Village, by virtue of a proxy, given in Erbil, on December 14, 2013,

2. Mr Shirwan Sabir Mustafa, born on October 2, 1979, in Erbil (Iraq), residing at 3 Dar Aldhyafa Quart, Salahaddin Sub District, Erbil/KR (Iraq),

here represented by Mr Humam Amara, residing in Erbil (Iraq), 185, Italian Village, by virtue of a proxy, given in Erbil, on December 14, 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of SHSB S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 180703 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg on 7 October 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 November 2013, number 2936. The articles of association have been amended for the last time on 23 October 2013, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

## Agenda

1. Full amendment and restatement of the articles of association of the Company without any modification of the social purpose of the Company or of its legal form, creating two classes of managers and amending inter alios the provisions relating to the transfer of shares, the management policy of the Company and the decision making process of the shareholders of the Company;

2. Confirmation of the mandate of the current sole manager of the Company and requalification of the latter as class B manager of the Company;

3. Appointment of new three (3) new class A managers of the Company and of two (2) new class B managers of the Company;

4. Appointment of Kohnen as independent auditor of the Company;

5. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Company then takes the following resolutions:

### *First resolution*

The general meeting resolves to fully amend and restate the articles of association of the Company, without amending its social purpose or of its legal form, creating two classes of managers and amending inter alios the provisions relating to the transfer of shares, the management policy of the Company and the decision making process of the shareholders of the Company, so that the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

### **"A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société a responsabilité limitée) under the name SHSB S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.** The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at five million nine hundred eleven thousand seven hundred and seventy Euro (EUR 5,911,770.-), represented by five million nine hundred eleven thousand seven hundred and seventy (5,911,770) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

### **C. Transfer of shares**

For the purpose of this Section C:

"Business Day" means a day (other than Friday, Saturday and Sunday or a public holiday) when commercial banks are open for ordinary banking business in Luxembourg and Erbil, Kurdistan Region of Iraq;

"CFHR" means Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., a société anonyme incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg and whose registered office is located at 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41214;

"Control" means, in relation to a person:

- holding or controlling, directly or indirectly, a majority of the voting rights exercisable at shareholder meetings (or the equivalent) of that person; or

- having, directly or indirectly, the right to appoint or remove directors holding a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors (or the equivalent) of that person; or

- having directly or indirectly the ability to direct or procure the direction of the management and policies of that person, whether through the ownership of shares, by contract or otherwise;

and the terms "Controlling" and "Controlled" shall be construed accordingly;

"Encumbrance" means any pledge, charge, lien, mortgage, debenture, hypothecation, security interest, pre-emption right, option or any other encumbrance or third party right or claim of any kind or any agreement to create any of the above;

"Full Title" means, in relation to a transfer of shares of the Company, that the selling shareholder shall transfer or procure the transfer, and confirm that it has the right to transfer or procure the transfer, of legal and beneficial title of the shares;

"JV Group" means the Company and the Subsidiary;

"Partners" means, jointly and severally, (i) Mr Abdel Raouf Walid Al Bitar, citizen of the Kingdom of Saudi Arabia, born on 9 November 1959 residing at R50 Villa, Sawsan Street, Emirates Hill District, Dubai, UAE and (ii) Taj Al Awfyah Company, a limited liability company incorporated in the Kingdom of Saudi Arabia, with registration number 1010234770 and whose registered office is at P.O. Box 30 Dammam, 31411, Saudi Arabia (each individually, a "Partner");

"Local Partners" means, jointly and severally, (i) Mr Safeen Saber Mustafa, citizen of Iraq, born on December 23, 1983, in Erbil (Iraq), residing at Dar Aldhyafa Quart, Salahaddin Sub District, Erbil/KR (Iraq) and (ii) Mr Shirwan Sabir Mustafa, citizen of Iraq, born on October 2, 1979, in Erbil (Iraq), residing at 3 Dar Aldhyafa Quart, Salahaddin Sub District, Erbil/KR (Iraq) (each individually, a "Local Partner");

"Respective Proportion" means, in relation to a shareholder of the Company, the proportion which the number of shares held by it bears to the total number of shares in issue from time to time;

"Shareholder Group" means, (i) in relation to a shareholder of the Company which is a corporate entity, that shareholder's subsidiaries and subsidiary undertakings, any holding company or parent undertaking of that shareholder and all other subsidiaries and subsidiary undertakings of any such holding company or parent undertaking as the case may be from time to time; and (ii) in relation to a shareholder of the Company which is a natural person, any other person directly or indirectly Controlled by, or under the common Control with, such shareholder;

"Shareholder Interest" means a right to acquire or subscribe for shares in the Company or securities convertible into or exchangeable for shares in the Company;

"Subsidiary" means Nordstar Company for General Trading Limited, a limited liability company incorporated and governed by laws of the Kurdistan Region of Iraq, with registered office at 185 Italian Village, Erbil - Kurdistan Region and registered with the Erbil Companies Registry under number 2073.

**Art. 8. Restrictions on transfer of shares.**

8.1 Any share transfer to new shareholders is subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

8.2 Without prejudice to any shareholders' agreement which may be applicable from time to time, the transfer of the shares shall also be subject to the following Article 9 (Permitted Transfers), Article 10 (Right of Pre-Emption), Article 11 (CFHR Call Right), Article 12 (Expert), Article 13 (Fair Value) and Article 14 (Completion of Share Transfers).

8.3 Subject to Article 9 (Permitted Transfers), the provisions of Article 10 (Right of Pre-Emption), shall apply when a shareholder of the Company proposes to transfer any shares of the Company unless each of the other shareholders of the Company has given its prior consent in writing to the transfer.

8.4 Without prejudice to Article 8.1 and Article 8.2, any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

**Art. 9. Permitted Transfers.** Notwithstanding the provisions of Article 8.2 and Article 8.3 (Restrictions on Transfer of Shares) but always subject to Article 8.1:

(a) CFHR may at any time transfer any of the shares it holds in the Company to a member of its Shareholder Group;

(b) subject to Article 11 (CFHR Call Right) and only in accordance with any shareholders' agreement which may be applicable from time to time, each Local Partner may transfer any of his shares (a "Transferring Local Partner") to (i) the other Local Partner; or (ii) any company which either Local Partner may establish or acquire in the future (a "Partner Transferee"); provided, that such Partner Transferee at all times remains Controlled by, or under the common Control with, either Local Partner;

(c) each Partner may transfer any of his shares to the other Partner;

in each case provided that the transferor shall have notified the other shareholders of the Company and the Company of the proposed transfer, at least ten (10) Business Days before its completion.

**Art. 10. Right of Pre Emption.**

10.1 Either Local Partner (as the case may be, the "Selling Party") may transfer all (but not some only) of the shares it holds in the Company to any third party purchaser which is not a competitor of the JV Group (not being a transfer pursuant to Article 9 (Permitted Transfers) or a Transfer Event (as defined under Article 11.1) (a "Third Party Purchaser"), provided that the Selling Party shall first comply with the terms of Article 8.1 and of this Article 10.

10.2 Before entering into any agreement with a Third Party Purchaser, the Selling Party shall serve an offer in writing (the "Offer Notice") on CFHR identifying:

(a) the total number of shares proposed to be sold (the "Offer Shares");

(b) any proposed Third Party Purchaser which has already expressed an interest in acquiring the Offer Shares;

(c) the transfer price (the "Offer Price");

(d) any other material terms and conditions (the "Offer Terms"); and

(e) an offer to sell the Offer Shares which is open for acceptance for at least forty five (45) Business Days (the "Offer Period").

10.3 An Offer Notice may not be withdrawn after it has been given by the Selling Party to CFHR.

10.4 Before the expiry of the Offer Period, CFHR must either:

(a) give notice in writing to the Selling Party confirming its decision not to exercise the Right of Pre-Emption; or

(b) if it wishes to exercise its right to purchase the Offer Shares (its "Right of Pre-Emption"), give notice in writing (the "Purchase Notice") to the Selling Party which shall:

i. confirm that CFHR wishes to exercise a Right of Pre-Emption, provided, that if CFHR wishes to acquire the Offer Shares but is unwilling to pay the Offer Price it shall be entitled to require the appointment of an Expert in accordance with Article 12 (Expert) to determine the Fair Value of the Offer Shares in accordance with Article 13 (Fair Value), in which case the date for completion of that acquisition shall be no later than sixty (60) Business Days after the date of determination of such Fair Value; or

ii. fix a date and time for completion of the purchase of the Offer Shares in respect of which it wishes to exercise its Right of Pre-Emption, which shall be no later than sixty (60) Business Days after the date of the Purchase Notice.

10.5 If CFHR elects not to exercise its Right of Pre-Emption or fails to give a Purchase Notice in accordance with Article 10.4 (a) (in which case it shall be deemed not to exercise either its Right of Pre-Emption), the Selling Party shall be free within a period of sixty (60) Business Days following the expiry of the Offer Period to transfer or procure the transfer of all of the Offer Shares to a Third Party Purchaser at a price not less than the Offer Price and on the Offer Terms, in accordance with any other specific terms of any shareholders' agreement which may be applicable from time to time.

10.6 The sale and purchase of the Offer Shares shall take place in accordance with Article 14 (Completion of Share Transfers).

10.7 If CFHR fails to complete the purchase of the Offer Shares within the period specified in Article 10.4 (b) (other than as a result of a failure by the Selling Party in relation to such completion or where Article 14.2 applies), the Selling Party shall be entitled to transfer or procure the transfer of the Offer Shares to a Third Party Purchaser in accordance with Article 10.5.

10.8 The Selling Party shall be entitled to disclose the terms of this Article 10 to any Third Party Purchaser.

10.9 The implementation of an Offer Notice procedure under this Article 10 and the completion of any resulting sale and purchase of shares shall be without prejudice to any rights, remedies or claims that CFHR or the Company may have against either Local Partner and in accordance with any other specific terms of any shareholders' agreement which may be applicable from time to time.

#### **Art. 11. CFHR Call Right.**

11.1 The provisions of this Article 11 shall apply when a Transfer Event occurs at any time. It is a "Transfer Event" in relation to either Local Partner (the "Relevant Shareholder"):

(a) in the event of the death of the Relevant Shareholder; or

(b) in the event a Partner Transferee pursuant to Article 9 (b) is no longer Controlled by, or under the common Control with, either Local Partner;

without prejudice to any shareholders' agreement which may be applicable from time to time.

11.2 Upon the Transfer Event set out in Article 11.1 (a), the continuing Local Partner (the "Continuing Local Partner") shall have the right to acquire the shares of the Company held by the Relevant Shareholder (the "Available Shares") at Fair Value as determined by the Expert pursuant to Article 12 (Expert), which right shall be open for acceptance for forty five (45) calendar days following the event giving rise to such Transfer Event (the "Acceptance Period").

11.3 If the Continuing Local Partner elects not to purchase the Available Shares or fails to notify the other shareholders of the Company of its intention to purchase the Available Shares within the Acceptance Period, CFHR shall be free within a period of sixty (60) (or other such time agreed between the shareholders) Business Days following the expiring of the Acceptance Period purchase the Available Shares at Fair Value, without prejudice to any specific terms of any shareholders' agreement which may be applicable from time to time.

11.4 Upon the Transfer Event set out in Article 11.1 (b), in relation to either Local Partner or a Transferring Local Partner (as the case may be) (the "Defaulting Shareholder"), CFHR shall give notice of such event (a "Notice of Transfer Event") to the Defaulting Shareholder as soon as possible.

11.5 As soon as practicable after service, or deemed service, of a Notice of Transfer Event, CFHR shall be entitled to require the appointment of an Expert in accordance with Article 12 (Expert) to determine the Fair Value of the shares held by the Defaulting Shareholder (the "Sale Shares") in accordance with Article 13 (Fair Value).

11.6 Within five (5) days of determination of the Fair Value by the Expert, the Company shall serve a notice in writing on CFHR of its right to purchase such number of shares of the Defaulting Shareholder (the "Relevant Sale Shares") at the Fair Value.

11.7 Within five (5) days of receiving notification from the Company under Article 11.6, CFHR shall be entitled to serve a notice in writing on the Defaulting Shareholder (a "Notice to Buy") to confirm whether it wishes to acquire the Relevant Sale Shares. If CFHR fails to give a Notice to Buy, it shall be deemed not to have exercised its right to acquire the Relevant Sale Shares.

11.8 A Notice to Buy shall fix a date and time for completion of the purchase of the Sale Shares which shall be within sixty (60) Business Days (or such other period as CFHR and the other shareholders may agree) of the service of the Notice to Buy and shall take place in accordance with Article 14 (Completion of Share Transfers), without prejudice to any specific terms of any shareholders' agreement which may be applicable from time to time.

11.9 Nothing in this Article 11 shall affect any rights, remedies or claims which CFHR may have against a Defaulting Shareholder, including to claim damages, or other compensation or, where appropriate, to seek the remedy of injunction, specific performance or similar court order to enforce the obligations of the Defaulting Shareholder, and in accordance with any other specific terms of any shareholders' agreement which may be applicable from time to time.

#### **Art. 12. Expert.**

12.1 The shareholders of the Company shall endeavour to agree in writing on the appointment of an Expert to decide on matters relating to a determination on Fair Value in accordance with the provisions of this Article 12.

12.2 If the shareholders of the Company are unable to agree on an Expert within five (5) Business Days, any shareholder may request the then president of the institute of chartered accountants in Luxembourg (IRE) to appoint the Expert.

12.3 The Expert shall prepare a determination in writing and give notice in writing (including a copy) of the determination to the shareholders of the Company within one (1) month of the appointment of the Expert.

12.4 If the Expert becomes unwilling or incapable of acting, or does not deliver the determination within the time required by this Article 12 then:



(a) any shareholder of the Company may apply to the then president of the institute of chartered accountants (IRE) in Luxembourg to discharge the Expert and to appoint a replacement Expert with the required expertise; and

(b) this Article 12 shall apply in relation to such replacement Expert as if it were the first Expert appointed.

12.5 The Expert shall act as an expert and not as an arbitrator. All actions under this article shall be conducted, and the Expert's determination shall be written, in the English language.

12.6 The shareholders of the Company shall be entitled to make submissions to the Expert and shall provide (or procure that others, including the Company shall provide) the Expert with such assistance, facilities and documents as the Expert reasonably requires for the purpose of reaching a decision, subject to the Expert providing such undertakings as to confidentiality as the shareholders may reasonably require.

12.7 Each shareholder of the Company shall with reasonable promptness provide (and procure that others, including the Company, shall provide) the other shareholders of the Company with all information and access to all documentation and personnel as it may reasonably require in order to make a submission under this Article 12.

12.8 If any difficulty arises in applying the assumptions set out in Article 13.1 (Fair Value), the Expert shall resolve that difficulty in such manner as it shall in its absolute discretion think fit.

12.9 To the extent not provided for by this Article 12 or in any specific terms of any shareholders' agreement which may be applicable from time to time, the Expert may in its reasonable discretion determine such other procedures to assist with the conduct of the determination as it considers just or appropriate.

12.10 The Expert's written determination on the matters referred to it shall be final and binding on the Parties in the absence of manifest error or fraud.

12.11 Costs shall be borne equally by the shareholders of the Company.

#### **Art. 13. Fair Value.**

13.1 Without prejudice any shareholders' agreement which may be applicable from time to time, the Fair Value of any shares in the Company (the "Relevant Shares") shall be the value that the Expert certifies to be their fair market value in its opinion based on the following assumptions:

(a) the value of the Relevant Shares is that proportion of the fair market value of the entire issued share capital of the Company that those shares bear to the then total issued share capital of the Company (with no premium or discount for the size of the Defaulting Shareholder's shareholding or for the class of share or the rights or restrictions applying to the Relevant Shares under these articles of association or for the unquoted status of the Relevant Shares);

(b) the sale is on an arm's length basis between a willing buyer and a willing seller on the open market of the whole of the entire issued share capital of the Company;

(c) there are no legal or regulatory issues and no third party consents or approvals required in order to effect the sale;

(d) the sale is taking place on the date that the Transfer Event occurred;

(e) if the Company is then carrying on its business as a going concern, on the assumption that it shall continue to do so;

(f) the shares are sold free from all Encumbrances and together with all rights attaching to them;

(g) the application in all other respects of principles and practice consistent with those customarily applied in the previous audited accounts of the JV Group;

(h) in the case of a valuation following a Transfer Event pursuant to Article 11.1 (b), to take account of the likely effect on the business of the Transfer Event and of the loss of the Defaulting Shareholder as a shareholder of the Company, (in accordance with its Respective Proportion) and of any expenses of the Continuing Shareholder in connection with the sale and purchase of the Relevant Shares; and

(i) to take account of any other factors that the Expert reasonably believes should be taken into account.

#### **Art. 14. Completion of Share Transfers.**

14.1 This Article 14 shall apply to any transfer of shares of the Company which is required in order to implement the terms of these articles of association or of any shareholders' agreement which may be applicable from time to time (a "Shareholder Transfer").

14.2 On any Shareholder Transfer, other than a transfer pursuant to Article 9 (Permitted Transfers), the shareholder selling shares of the Company (the "Seller") shall transfer the relevant shares to the person acquiring the shares (the "Purchaser") with Full Title, free from all Encumbrances and together with all rights attaching to them.

14.3 At completion of a Shareholder Transfer, the Seller shall deliver to the Purchaser:

(a) a copy of the resolutions taken by the shareholders of the Company to approve the transfers of the relevant shares to the Purchaser in accordance with article 189 of the Law;

(b) a duly executed transfer agreement in respect of the relevant shares in favour of the Purchaser or such other person as the Purchaser may nominate;

(c) a legally binding undertaking by the Seller that the shares are sold with Full Title;

(d) a power of attorney in favour of a person nominated by the Purchaser, to enable the Purchaser or its nominee to exercise voting and other rights attaching to the relevant shares with effect from the date of completion;

(e) in the event that the Seller is disposing of all of the shares held by it, written resignations of managers to take effect from completion of the Shareholder Transfer, formerly proposed for appointment to the board of managers by the Seller, in each case duly executed and relinquishing any right (past, present or future) against the Company (or, as appropriate, the relevant Subsidiary) for loss of office (whether contractual, statutory or otherwise); and

(f) a certified copy of the minutes of the meeting of the executive board of the Seller, when applicable, accepting and approving the transfers of the relevant shares to the Purchaser and authorising the execution of all documents delivered at such completion, and a certified copy of any power of attorney under which any such document has been executed.

14.4 At completion of a Shareholder Transfer, the Purchaser shall pay the consideration in respect of the relevant shares to the Seller by electronic transfer in immediately available cleared funds to an account nominated by the Seller.

14.5 The Seller shall do all such other acts and/or execute all such other documents in a form satisfactory to the Purchaser as the Purchaser may reasonably require to give effect to the transfer of shares to it and direct the board of managers of the Company to update the share register of the Company to reflect the transfer of the relevant shares and to file such transfer with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

14.6 At completion of a Shareholder Transfer, the Purchaser(s) shall acquire any outstanding loans made by the Seller to the Company in accordance with the terms as agreed between the counterparties.

14.7 At completion of a Shareholder Transfer, the Purchaser shall acquire the relevant shares together with any Shareholder Interests which remain outstanding in relation to that class of shares which is the subject of the Shareholder Transfer.

14.8 The Purchaser is not obliged to complete the purchase of any of the shares being sold under this Article 14 unless the purchase of all such shares is completed simultaneously.

14.9 Any other provision of any shareholders' agreement which may be applicable from time to time shall apply in the regard of this Article 14.

#### **D. Decisions of the shareholders**

Without prejudice to any shareholders' agreement which may be applicable from time to time, the decisions of the shareholders of the Company shall be subject to the following Articles 15 to 19.

##### **Art. 15. Collective decisions of the shareholders.**

15.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

15.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

15.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

15.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

##### **Art. 16. General meetings of shareholders.**

16.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. In any case, a general meeting of shareholders shall be held at least once each year at the Company's registered office in Luxembourg, or such other place as the Shareholders may agree in writing. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

16.2 Written notice of any general meeting of shareholders, including an agenda specifying in reasonable detail the matters and copies of any papers to be discussed at the meeting, must be given to the shareholders thirty (30) days at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice.

16.3 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

##### **Art. 17. Quorum and Vote.**

17.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

17.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 18. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 19. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### **E. Management**

For the purpose of this Section E, "Business Day", "CFHR", "Partner", "Partners", "Local Partner" and "Local Partners" have the meaning ascribed to such term under section C.

Without prejudice to any shareholders' agreement which may be applicable from time to time, the management of the Company shall be subject to the following Articles 20 to 25.

#### **Art. 20. Composition and powers of the board of managers.**

20.1 The Company shall be managed by a board of managers comprising six (6) managers divided into three (3) class A managers and three (3) class B managers.

20.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### **Art. 21. Appointment, removal and term of office of managers.**

21.1 The class A managers and class B managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their term of office, in accordance with the following provisions.

21.2 The managers shall not be entitled to remuneration for duties as members of the board of managers, regardless of his category.

21.3 The managers shall be appointed and may be replaced or removed from office at any time, with or without cause, upon proposal of CFHR, the Partners or the Local Partners, as the case may be, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital and such appointment or removal shall take effect on the date on which the said decision of the shareholders has been properly passed.

21.4 Any shareholder who intends to propose for appointment, replacement or removal any manager shall send a prior written proposal to the Company and to the other shareholders.

21.5 CFHR shall have the right to propose for appointment, replacement or removal three (3) class A managers; the Partners together shall be entitled to propose for appointment, replacement or removal two (2) class B managers; and the Local Partners together shall have the right to propose for appointment, replacement or removal one (1) class B manager.

21.6 In addition to the class B manager proposed for appointment by the Local Partners pursuant to Article 21.5, the Local Partners shall be entitled to appoint one (1) observer to attend any meeting of the board of managers, provided always that such observer shall have no right to vote in any proceedings of the board of managers and shall at all times be subject to a duty of confidentiality (and such other conditions) in accordance with the directions of the board of managers.

**Art. 22. Vacancy in the office of a manager.** In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

#### **Art. 23. Convening meetings of the board of managers.**

23.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

23.2 Written notice of any meeting of the board of managers, including an agenda specifying in reasonable detail the matters and copies of any papers to be discussed at the meeting, must be given to managers thirty (30) days at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.



23.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 24. Conduct of meetings of the board of managers.**

24.1 The board of managers may choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

24.2 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy by notice to the Company and each of the other shareholders, either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

24.3 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

24.4 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, comprising at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

24.5 If a quorum is not present at any meeting of the board of managers at any time when business is considered, then such meeting shall be adjourned for seven (7) Business Days, on the basis that it shall be reconvened on the relevant day at the same time and place. No more than one (1) such adjournment may be made in respect of a meeting of the board of managers. The required quorum at the adjourned meeting shall be any three (3) or more managers.

24.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the votes cast and each manager shall have one (1) vote, regardless of his class.

24.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 25. Minutes of the meeting of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two (2) managers including at least one (1) class A manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by any two (2) managers including at least one (1) class A manager.

**Art. 26. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any two (2) managers, comprising at least one (1) class A manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

## F. Audit and Supervision

**Art. 27. Auditor(s).**

27.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

27.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

27.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

27.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

27.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## G. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 28. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 29. Annual accounts and allocation of profits.**

29.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

29.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

29.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

29.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

29.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

29.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 30. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

30.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

30.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**H. Liquidation**

**Art. 31. Liquidation.**

31.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

31.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them, without prejudice to any other specific terms of any shareholders' agreement which may be applicable from time to time.

**I. Final clause - Governing law**

**Art. 32. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

*Second resolution*

The general meeting of shareholders confirms the mandate of Mr Humam Amara as manager of the Company for a new term of three (3) years and resolves to requalify him as class B manager of the Company.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves to appoint with immediate effect:

- Mr Dragan Culbrik, born on 20 January 1972, in Slavonski Brod, Croatia, residing at Meadows 8, St. 2, Villa no. 36, Dubai, UAE,

- Mr Lazaro Rivademar, born on 27 August 1963, in Barcelona, Spain, residing at Apartment 2007, Silverene Tower A, Dubai Marina, UAE, and

- Mr Zaid Al Bitar, born on 18 March 1961, in Amman, Jordan, residing at 6 Dar El Shefa Street, Garden Street, Garden City, Cairo, Egypt,

as class A managers of the Company for an initial term of three (3) years.

The general meeting of shareholders resolves to appoint with immediate effect:

- Mr Abdel Raouf Walid Al Bitar, born on 9 November 1959 in Amman, Jordan, residing at R50 Villa, Sawsan Street, Emirates Hill District, Dubai, UAE and

- Mr Essam Al Muhaidib, born on 10 January 1959 in Al Basrah, Iraq, residing at PO Box 30, Dammam, 31411 Saudi Arabia,

as class B managers of the Company for an initial term of three (3) years.

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to appoint Kohnen & Associés S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 114190, as auditor (commissaire aux comptes) of the Company with immediate effect for an unlimited period.

### Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 1,500.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Followed by a French translation: Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt décembre,

Par-devant nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. M. Safeen Saber Mustafa, né le 23 décembre 1983 à Erbil (Irak), résidant professionnellement à Dar Aldhyafa Quart, Salahaddin Sub District, Erbil/KR (Irak),

ici représenté par M. Humam Amara, résidant à Erbil (Irak), 185, Italian Village, en vertu d'une procuration donnée à Erbil, le 14 décembre 2013,

2. M. Shirwan Sabir Mustafa, né le 2 octobre 1979 à Erbil (Irak), résidant professionnellement à 3 Dar Aldhyafa Quart, Salahaddin Sub District, Erbil/KR (Irak),

ici représenté par M. Humam Amara, résidant à Erbil (Irak), 185, Italian Village, en vertu d'une procuration donnée à Erbil, le 14 décembre 2013.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de SHSB S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 180703 (la "Société"), constituée selon acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg en date du 7 octobre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 novembre 2013, numéro 2936. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 23 octobre 2013 selon acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification et refonte complète des statuts de la Société sans modification de l'objet social de la Société ni de sa forme légale, permettant la création de deux catégories de gérants et modifiant inter alios les dispositions relatives au transfert des parts, à la politique de gestion de la Société et au processus de décision des actionnaires de la Société;

2. Confirmation du mandat du gérant unique actuel de la Société et requalification de ce dernier en tant que gérant de catégorie B de la Société;

3. Nomination de trois (3) nouveaux gérants de catégorie A de la Société et de deux (2) nouveaux gérants de catégorie B de la Société;

4. Nomination de Kohnen en tant que commissaire aux comptes de la Société;

5. Divers.

L'assemblée générale des associés de la Société adopte ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier et de refondre totalement les statuts de la Société, sans modifier son objet social ni sa forme légale, permettant la création de deux catégories de gérant et modifiant inter alios les dispositions relatives au transfert des parts, à la politique de gestion de la Société et au processus de décision des actionnaires de la Société, de manière à ce que les statuts de la Société aient désormais la teneur suivante:

## «A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination SHSB S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinq million neuf cent onze mille sept cent soixante-dix euros (EUR 5.911.770), représenté par cinq million neuf cent onze mille sept cent soixante-dix euros (5.911.770) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

## C. Cession des parts sociales

Pour les besoins de cette section C:

«Jour Ouvrable» signifie un jour (autre qu'un vendredi, samedi et dimanche ou qu'un jour férié) où les banques commerciales sont ouvertes pour les affaires ordinaires bancaires à Luxembourg et à Erbil, Région du Kurdistan irakien;

«CRHR» signifie Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A. une société anonyme constituée au Grand-Duché de Luxembourg et dont le siège social se situe 76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 41214;

«Contrôle» signifie, à l'égard d'une personne:

- la détention ou le contrôle, direct ou indirect, d'une majorité de droits de vote exerçables aux assemblées générales des associés (ou équivalent) de cette personne; ou

- le droit, direct ou indirect, de nommer ou de révoquer des gérants ayant une majorité de droits de vote exerçables au conseil de gérance (ou équivalent) de cette personne; ou

- la capacité, directe ou indirecte, à conduire ou faire conduire la gestion et les politiques de cette personne, que cela passe par la détention de parts, par voie de contrat ou par tout autre moyen;

et les termes «Contrôlant» et «Contrôlé» seront interprétés en conséquence;

«Garantie» signifie tout gage, privilège, nantissement, hypothèque, obligation, sûreté, droit de préemption, option ou toute autre garantie ou droit d'une tierce parties ou revendication de toute nature, ou tout contrat constituant l'une de ces garanties citées;

«De Plein Droit» signifie, dans le cadre d'une cession de parts sociales de la Société, que l'associé vendeur cède ou obtient la cession de la propriété juridique et effective des parts sociales et confirme qu'il a le droit de les céder ou d'obtenir leur cession;

«JV Group» signifie la Société et sa Filiale;

«Associés» signifie, ensemble ou séparément, (i) M. Abdel Raouf Walid Al Bitar, citoyen du Royaume d'Arabie Saoudite, né le 9 novembre 1959, résidant au R50 Villa, Sawsan Street, Emirates Hill District, Dubai, Emirats Arabes Unis et (ii) Taj Al Awfyah Company, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée au Royaume d'Arabie Saoudite, immatriculée sous le numéro 1010234770 et dont le siège social se situe à P.O. Box 30 Dammam, 31411, Arabie Saoudite (chacun individuellement, un "Associé");

«Associés Locaux» signifie, ensemble ou séparément, (i) M. Safeen Saber Mustafa, citoyen d'Irak, né le 23 décembre 1983, à Erbil (Irak), résidant à Dar Aldhyafa Quart, Salahaddin Sub District, Erbil/KR (Irak) et (ii) M. Shirwan Sabir Mustafa, citoyen d'Irak, né le 2 Octobre 1979, à Erbil (Irak), résidant au 3 Dar Aldhyafa Quart, Salahaddin Sub District, Erbil/KR (Irak) (chacun individuellement, un "Associé Local");

«Proportion Respective» signifie, à l'égard d'un associé de la Société, la proportion représentée par le nombre de parts sociales qu'il/elle détient par rapport au nombre total de parts sociales émises à tout moment par la Société;

«Groupe Actionnarial» signifie (i) à l'égard d'un associé de la Société qui est une personne morale, les filiales et entreprises filiales de cet associé, toute société holding ou entreprise mère de cet associé et toute autre filiale ou entreprise de ces sociétés holding ou de ces entreprises mères le cas échéant, existant à tout moment; et (ii) à l'égard d'un associé personne physique, toute autre personne directement ou indirectement Contrôlée par, ou sous le Contrôle partagé de cet associé;

«Droit d'Associé» signifie un droit d'acquérir ou de souscrire des parts sociales de la Société ou des instruments convertibles ou échangeables contre des parts sociales de la Société;

«Filiale» signifie Nordstar Company for General Trading Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie par les lois de la Région du Kurdistan irakien, dont le siège social est situé au 185 Italian Village, Erbil - Région du Kurdistan irakien et immatriculé au registre des sociétés d'Erbil (Erbil Companies Registry) sous le numéro 2073.

### Art. 8. Restrictions à la cession des parts sociales.

8.1 Toute cession de parts sociales à de nouveaux associés est soumise à l'approbation de cette cession par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

8.2 Sous réserve d'un éventuel pacte d'associés qui serait applicable de temps à autre, la cession des parts sociales est soumise à l'article 9 (Cessions Autorisées), l'article 10 (Droit de Préemption), l'article 11 (Option d'Achat de CFHR), l'article 12 (Expert), l'article 13 (Juste Valeur) et l'article 14 (Réalisation des Cessions de Parts Sociales).

8.3 Sous réserve de l'article 9 (Cessions Autorisées), les dispositions de l'article 10 (Droit de Préemption) s'appliqueront lorsqu'un associé de la Société propose de céder des parts sociales de la Société sauf si les autres associés de la Société ont donné leur accord préalable par écrit sur cette cession.

8.4 Sous réserve de l'article 8.1 et à l'article 8.2, toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

**Art. 9. Cessions autorisées.** Nonobstant les dispositions de l'article 8.2 et l'article 8.3 (Restrictions sur les Cessions de Parts Sociales) mais toujours sous réserve de l'article 8.1,

(a) CFHR peut céder à tout moment une ou plusieurs des parts qu'il détient dans la Société à un membre son Groupe Actionnarial;

(b) sous réserve de l'article 11 (Option d'Achat de CFHR) et seulement en accord avec un éventuel pacte d'associé qui serait applicable de temps à autre, chaque Associé Local peut céder une ou plusieurs de ses parts sociales (un «Associé Local Cédant») à (i) l'autre Associé Local; ou (ii) toute société que l'Associé Local aura constituée ou acquise dans le futur (un «Cessionnaire Associé»); à la condition que ce Cessionnaire Associé demeure à tout moment Contrôlé ou sous le Contrôle commun de l'un des Associés Locaux;

(c) chaque Associé peut céder une ou plusieurs de ses parts sociales à l'autre Associé;

chacun des cas étant soumis à la condition que le Cédant aura notifié aux autres associés de la Société et à la Société la cession proposée, au moins dix (10) Jours Ouvrables avant sa mise en œuvre.

#### **Art. 10. Droit de Préemption.**

10.1 Chaque Associé Local (le cas échéant, la «Partie Venderesse») peut céder toutes les parts sociales qu'il détient dans la Société (mais pas seulement une partie d'entre elles) à un acheteur tiers qui n'est pas un concurrent de JV Group (cette cession n'étant pas une cession régie par l'article 9 (Cessions Autorisées) ou une Cession Systématique (telle que définie sous l'article 11.1) (un «Tiers Acheteur»), à la condition que la Partie Venderesse se conforme en premier lieu aux dispositions de l'article 8.1 et de l'article 10.

10.2 Avant de conclure un accord quelconque avec le Tiers Acheteur, la Partie Venderesse doit soumettre une offre par écrit (la «Notification d'Offre») à CFHR, mentionnant:

(a) le nombre total de parts sociales proposées à la vente (les «Parts Proposées»);

(b) le nom de tout Tiers Acheteur ayant déjà émis un intérêt d'acquiescer les Parts Proposées;

(c) le prix de cession (le «Prix Proposé»);

(d) tout autre condition matérielles (les «Conditions de la Cession»); et

(e) une offre de vente des Parts Proposées ouverte pour une période d'acceptation d'au moins quarante-cinq (45) Jours Ouvrables (le «Délai d'Acceptation»).

10.3 Une Notification d'Offre ne peut être retirée une fois avoir été donnée par la Partie Venderesse à CFHR.

10.4 Avant l'expiration du Délai d'Acceptation, CFHR peut soit:

(a) notifier par écrit la Partie Venderesse la confirmation de sa décision de ne pas exercer le Droit de Préemption, ou

(b) si CFHR souhaite exercer le droit d'acheter les Parts Proposées (son «Droit de Préemption») elle doit notifier par écrit (la «Notification d'Achat») la Partie Venderesse ce qui suit:

i. confirmer le souhait de CFHR d'exercer le Droit de Préemption, à la condition que, si CFHR souhaite acquiescer les Parts Proposées mais ne souhaite pas payer le Prix Proposé, il aura la possibilité de requérir la nomination d'un Expert conformément à l'article 12 (Expert) afin de déterminer la Juste Valeur des Parts Proposées conformément à l'article 13 (Juste Valeur), auquel cas la date d'exécution de cette acquisition ne pourra pas dépasser soixante (60) Jours Ouvrables après la date de détermination de cette Juste Valeur; ou

ii. fixer une date et une heure pour l'exécution de l'achat des Parts Proposées à l'égard desquelles le Droit de Préemption est souhaité être exercé, qui ne doit pas dépasser soixante (60) Jours Ouvrables après la date de la Notification d'Achat.

10.5 Si CFHR décide de ne pas exercer son Droit de Préemption ou échoue à notifier une Notification d'Achat conformément à l'article 10.4 (a) (auquel cas il sera estimé que le Droit de Préemption n'a pas été exercé), la Partie Venderesse sera libre dans un délai de soixante (60) Jours Ouvrables suivant l'expiration du Délai d'Acceptation, de céder ou d'obtenir la cession de toutes les Parts Proposées au Tiers Acheteur à un prix qui ne doit pas être inférieur au Prix Proposé et aux Conditions de la Cession, conformément à tout autre condition spécifique prévue par un éventuel pacte d'associés qui serait applicable de temps à autre.

10.6 La vente et l'achat des Parts Proposées doivent être mis en œuvre conformément à l'article 14 (Réalisation des Cessions de Parts Sociales).

10.7 Si CFHR échoue à mettre en œuvre l'achat des Parts Proposées endéans le délai mentionné à l'article 10.4 (b) (dont la cause est autre qu'un échec par la Partie Venderesse dans le cadre de cette mise en œuvre ou des cas prévus par l'article 14.2), la Partie Venderesse a le droit de céder ou d'obtenir la cession des Parts Proposées à un Tiers Acheteur conformément à l'article 10.5.

10.8 La Partie Venderesse a le droit de révéler le contenu de l'article 10 à tout Tiers Acheteur quelconque.

10.9 La mise en œuvre de la procédure de Notification d'Offre sous cet article 10 et l'exécution en conséquence de la vente et l'achat de parts sociales devra se faire sous réserves des droits, recours ou actions que CFHR ou la Société pourrait avoir contre un quelconque Associé Local et conformément à toute autre disposition spécifique d'un éventuel pacte d'associé qui pourrait être applicable de temps à autre.

#### **Art. 11. Option d'Achat de CFHR**



11.1 Les dispositions de cet article 11 s'appliquent lorsqu'une Cession Systématique intervient, quel que soit le moment. Il est une «Cession Systématique» à l'égard d'un quelconque Associé Local Associé Concerné»):

(a) dans le cas du décès de l'Associé Concerné; ou

(b) dans le cas où un Associé Cessionnaire conformément à l'Article 9 (b) n'est plus Contrôlé ou sous le Contrôlé commun d'un quelconque Associé Local;

sous réserve d'un éventuel pacte d'associé qui serait applicable de temps à autre.

11.2 Lors d'une Cession Systématique telle que définie à l'article 11.1 (a), l'Associé Local restant (l'«Associé Local Restant») aura le droit d'acquérir les parts sociales de la Société détenues par l'Associé Concerné (les «Parts Disponibles») à une Juste Valeur telle que déterminée par l'Expert conformément à l'article 12 (Expert), et ce droit lui sera ouvert pendant un délai de quarante-cinq (45) jours calendaires suivant l'événement ayant engendré la Cession Systématique (la «Période d'Acceptation»).

11.3 Si l'Associé Local Restant choisit de ne pas acheter les Parts Disponibles ou échoue à notifier les autres associés de la Société de son intention d'acheter les Parts Disponibles endéans la Période d'Acceptation, CFHR sera libre dans un délai de soixante (60) (ou tout autre délai convenu entre les associés) Jours Ouvrables suivant l'expiration de la Période d'Acceptation, d'acheter les Parts Disponibles à une Juste Valeur, sous réserve de toute disposition spécifique d'un éventuel pacte d'associés qui pourrait s'appliquer de temps à autre.

11.4 Lors d'une Cession Systématique telle que définie à l'article 11.1 (b), à l'égard d'un Associé Local ou d'un Associé Local Cédant (le cas échéant) (l'«Associé en Défaut»), CFHR notifiera cet événement (la «Notification de la Cession Systématique») à l'Associé en Défaut dès que possible.

11.5 Dès que possible, une fois la Notification de la Cession Systématique reçue ou jugée reçue, CFHR a la possibilité de requérir la nomination d'un Expert conformément à l'article 12 (Expert) afin de déterminer la Juste Valeur des parts sociales détenues par l'Associé en Défaut (les «Parts Sociales Mises en Vente») conformément à l'article 13 (Juste Valeur).

11.6 Endéans cinq (5) jours après la détermination de la Juste Valeur par l'Expert, la Société devra notifier par écrit CFHR son droit d'acheter tel nombre de parts sociales de l'Associé en Défaut (les «Parts Sociales Concernées par la Vente») à la Juste Valeur.

11.7 Endéans cinq (5) jours suivant la réception de la notification par la Société conformément à l'article 11.6, CFHR aura la possibilité de notifier par écrit à l'Associé en Défaut (une «Notification d'Achat») afin de confirmer s'il décide acquérir les Parts Sociales Concernées par la Vente. Si CFHR échoue à notifier une Notification d'Achat, il devra être considéré comme n'ayant pas exercé son droit d'acquérir les Parts Sociales Concernées par la Vente.

11.8 Une Notification d'Achat devra fixer une date et une heure pour l'exécution de l'achat des Parts Sociales Mises en Vente qui ne devra pas dépasser soixante (60) Jours Ouvrables (ou tout autre délai convenu entre CFHR et les autres associés) après la délivrance de la Notification d'Achat et devra être exécutée conformément à l'article 14 (Réalisation des Cessions de Parts Sociales), sous réserve de disposition spécifique d'un éventuel pacte d'associé qui pourrait être applicable de temps à autre.

11.9 Rien dans cet article 11 ne doit affecter les droits, recours ou actions que CFHR pourrait avoir à l'encontre de l'Associé en Défaut, en ce inclus les actions en dommages-intérêts, ou autre compensation ou, le cas échéant, le recours à une injonction, à une action spécifique ou à tout autre ordre similaire d'un tribunal permettant de faire exécuter les obligations de l'Associé en Défaut, et ce, conformément à toute autre disposition spécifique d'un éventuel pacte d'associé qui pourrait être applicable de temps à autre.

## **Art. 12. Expert.**

12.1 Les associés de la Société doivent s'efforcer d'accepter par écrit la nomination d'un Expert qui prendra position sur les questions relevant de la détermination de la Juste Valeur conformément aux dispositions du présent article 12.

12.2 Si les associés de la Société n'ont pas la possibilité d'accepter l'Expert endéans cinq (5) Jours Ouvrables, tout associé pourra requérir du président alors en fonctions de l'institut des réviseurs d'entreprises de Luxembourg (IRE) la nomination de l'Expert.

12.3 L'Expert préparera la détermination par écrit et notifiera par écrit (en ce inclus une copie) de la détermination aux associés de la Société endéans un (1) mois suivant la nomination de l'Expert.

12.4 Si l'Expert refuse ou cesse de collaborer ou ne délivre pas la détermination endéans le délai requis par le présent article 12, alors:

(a) tout associé de la Société peut requérir du président alors en fonctions de l'institut des réviseurs d'entreprises de Luxembourg (IRE) la décharge de l'Expert et la nomination d'un Expert de remplacement ayant l'expertise requise; et

(b) cet article 12 s'appliquera à l'égard de l'Expert de remplacement comme s'il était le premier Expert nommé.

12.5 L'Expert devra agir en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre. Toutes les actions prévues à cet article devront être conduites et la détermination de l'Expert devra être par écrit, en langue anglaise.

12.6 Les associés de la Société auront la possibilité de soumettre leurs observations à l'Expert et devront procurer (ou faire en sorte que d'autres, en ce inclus la Société, procureront) à l'Expert une aide, les équipements et les documents requis raisonnablement par l'Expert dans le but de pouvoir prendre une décision, sous réserve que l'Expert conduira ses projets de manière aussi confidentielle que raisonnablement requis par les associés.

12.7 Chaque associé de la Société fourniront dans des délais raisonnables (et feront en sorte que d'autres, en ce inclus la Société) aux autres associés de la Société toutes les informations et les accès à la documentation et au personnel raisonnablement requis afin de pouvoir soumettre des observations telles que prévues au présent article 12.

12.8 Si une difficulté intervient dans la mise en œuvre des hypothèses déterminées à l'article 13.1 (Juste Valeur), l'Expert résoudra cette difficulté de la manière qui lui semblera la plus appropriée.

12.9 Dans le cas où elles ne seraient pas prévues par le présent article 12 ou par toute disposition spécifique d'un éventuel pacte d'associé qui serait applicable de temps à autre, l'Expert pourra déterminer à sa discrétion les autres procédures nécessaires à la conduite de la détermination, telle qu'il la considèrera juste ou appropriée.

12.10 La détermination écrite de l'Expert relative à des sujets déterminés sera définitive et s'imposera aux Parties en absence d'erreur ou de fraude manifeste.

12.11 Les coûts seront répartis de manière équitable entre les associés de la Société.

### **Art. 13. Juste Valeur.**

13.1 Sous réserve d'un éventuel pacte d'associés qui pourrait être applicable de temps à autre, la Juste Valeur de parts sociales quelconques de la Société (les «Parts Sociales Expertisées») sera la valeur que l'Expert certifiera comme étant la juste valeur marchande suivant son avis basé sur les hypothèses suivantes:

(a) la valeur des Parts Sociales Expertisées est la proportion de la juste valeur marchande de l'intégralité du capital social émis par la Société que représentent ces parts sociales par rapport au capital social alors émis par la Société (en ce non inclus les primes ou remises à l'égard de l'Associé en Défaut ou à l'égard de la catégorie de parts sociales ou des droits ou restrictions applicables aux Parts Sociales Expertisée conformément aux présents statuts ou pour les Parts Sociales Expertisées non cotées);

(b) la vente s'effectue aux conditions normales de marché entre un acheteur consentant et un vendeur consentant sur un libre marché de l'intégralité des parts sociales émises par la Société;

(c) aucune barrière légale ou réglementaire ne s'y oppose et aucuns consentement ou approbation de tierce partie ne sont requis afin d'effectuer la vente;

(d) la vente interviendra à la date où la Cession Systématique survient;

(e) si la Société poursuivra ensuite son activité sur base d'une continuité d'exploitation, dans l'hypothèse qu'elle devra continuer à le faire;

(f) les parts sociales sont vendues libres de toute Garantie et ensemble avec les droits y attachés;

(g) l'application à tout égard des principes et des pratiques appliqués de manière usuelle et cohérente avec ceux précédemment appliqués aux comptes audités du JV Group;

(h) dans le cas d'une valorisation suivant une Cession Systématique conformément à l'article 11.1 (b), de prendre en compte les effets possibles sur l'activité d'une Cession Systématique et de la perte de l'Actionnaire en Défaut en tant qu'associé de la Société (conformément à sa Proportion Respective) et toutes les dépenses de l'Associé Restant relatives à la vente et l'achat des Parts Sociales Expertisées; et

(i) de prendre en considération les autres facteurs que l'Expert estimera qui devront être pris en considération.

### **Art. 14. Réalisation des Cessions de Parts Sociales.**

14.1 L'article 14 s'applique à tout transfert de parts sociales de la Société qui est requis afin de mettre en œuvre les dispositions des présents statuts ou d'un éventuel pacte d'associé qui pourrait être applicable de temps à autre (la «Cession de Parts Sociales»).

14.2 Lors de la Cession de Parts Sociales, autre d'une cession prévue à l'article 9 (Cessions Autorisées), l'associé vendeur des parts sociales de la Société (le «Vendeur») cèdera les parts sociales concernées à la personne acquérant les parts sociales (l'«Acheteur») de Plein Droit, libre de toute Garantie et ensemble avec les droits y attachés.

14.3 Lors de la réalisation de la Cession de Parts Sociales, le Vendeur fournira à l'Acheteur:

(a) une copie des résolutions prises par les associés de la Société approuvant les cessions des parts sociales concernées à l'Acheteur conformément à l'article 189 de la Loi;

(b) un contrat de cession dûment exécuté relatif aux parts sociales en faveur de l'Acheteur ou d'une autre personne désignée par l'Acheteur;

(c) un engagement liant légalement le Vendeur que les parts sociales seront vendues de Plein Droit;

(d) une procuration accordée à une personne désignée par l'Acheteur afin de permettre à l'Acheteur ou à mandataire d'exercer les droits de votes et autres droits attachés aux parts sociales concernées avec effet à la date de la réalisation;

(e) dans le cas où le Vendeur céderait la totalité des parts sociales qu'il détient, les démissions écrites des gérants avec effet à la date de la réalisation de la Cession de Parts Sociales, qui avaient été proposés à la nomination au conseil de gérance par le Vendeur, dans chaque cas cette démission devant être dûment exécutée et portant renonciation de tout droit (passé, présent ou futur) à l'encontre de la Société (ou, le cas échéant, de sa Filiale concernée) pour la perte de son poste (qu'elle soit contractuelle, statutaire, ou autre); et

(f) une copie certifiée du procès-verbal de la réunion du comité exécutif du Vendeur, si applicable, acceptant et approuvant les cessions des parts sociales concernées à l'Acheteur et autorisant l'exécution de tous les documents fournis



lors de cette réalisation et d'une copie certifiée de toute procuration sous laquelle l'un quelconque de ces documents a été exécuté.

14.4 Lors de la réalisation de la Cession de Parts Sociales, l'Acheteur paiera la contrepartie relative aux parts sociales concernées au Vendeur par transfert électronique en fonds immédiatement disponibles versés sur le compte désigné par le Vendeur.

14.5 Le Vendeur procédera à toute action et / ou exécutera tout document dans une forme qui conviendra à l'Acheteur et que l'Acheteur jugera raisonnable de requérir afin de donner effet à la cession des parts sociales en sa faveur et demandera au conseil de gérance de la Société de mettre à jour de registre de parts de la Société afin d'y refléter la cession des parts sociales concernées et d'enregistrer cette cession auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

14.6 Lors de la réalisation de la Cession de Parts Sociales, le ou les Acheteur(s) acquerront tout prêt existant accordé par le Vendeur à la Société conformément aux conditions convenues entre les contreparties.

14.7 Lors de la réalisation de la Cession de Parts Sociales, l'Acheteur acquerra les parts sociales concernées en ce inclus tout Droit d'Associé qui serait existant à l'égard de la catégorie de parts sociales concernée par la Cession de Parts Sociales.

14.8 L'Acheteur n'est pas obligé de réaliser l'achat de chacune des parts vendues conformément au présent article 14, sauf si l'achat de toutes ces parts sociales est réalisé simultanément.

14.9 Toute disposition d'un éventuel pacte d'associé qui pourrait être applicable de temps à autre devra s'appliquer à l'égard des dispositions du présent article 14.

#### **D. Décisions des associés**

Sous toute réserve d'un éventuel pacte d'associé qui pourrait être applicable de temps à autre, les décisions des associés de la Société sont soumises aux articles 15 à 19 suivants.

##### **Art. 15. Décisions collectives des associés.**

15.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

15.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

15.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

15.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

##### **Art. 16. Assemblées générales des associés.**

16.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. En tout état de cause, une assemblée générale des associés devra être tenue au moins une fois par an au siège social de la Société à Luxembourg, ou à tout autre lieu déterminés par les Associés par écrit. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes.

16.2 Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés, mentionnant un ordre du jour spécifique détaillant de manière raisonnable les sujets et fournissant copie de tout document soumis à discussion à cette réunion, devra être donnée aux associés au moins trente (30) jours avant la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons d'une telle urgence devront être mentionnée à la convocation.

16.3 Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

##### **Art. 17. Quorum et vote.**

17.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

17.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 18. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 19. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## E. Gérance

Pour les besoins de cette section E, «Jour Ouvrable», «CFHR», «Associé», «Associés», «Associé Local» et «Associés Locaux» ont le sens qui leur est donné sous la section C.

Sous toute réserve d'un éventuel pacte d'associé qui pourrait s'appliquer de temps à autres, la gérance de la Société est soumise aux articles 20 à 25 suivants.

### **Art. 20. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

20.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé de six (6) gérants divisés en trois (3) gérants de catégorie A et trois (3) gérants de catégorie B.

20.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

### **Art. 21. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

21.1 Les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de leur mandat, conformément aux dispositions qui suivent.

21.2 Les gérants n'ont pas droit à une rémunération pour l'accomplissement de leurs fonctions en tant que membres du conseil de gérance, indépendamment de leur catégorie.

21.3 Les gérants sont nommés et peuvent être librement remplacés ou révoqués à tout moment, avec ou sans motif, sur proposition de CFHR, des Associés ou des Associés Locaux conformément à l'article 21.5, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et cette nomination ou cette révocation prendra effet à la date à laquelle ladite décision des associés a été dûment passée.

21.4 Tout associé qui a l'intention de proposer de nommer, de remplacer ou de révoquer un gérant devra envoyer une notification préalable à la Société ainsi qu'aux autres associés.

21.5 CFHR a le droit de proposer à la nomination, au remplacement ou à la révocation trois (3) gérants de catégorie A; les Associés ont le droit de proposer à la nomination, au remplacement ou à la révocation deux (2) gérants de catégorie B; et les Associés Locaux ont le droit de proposer à la nomination, au remplacement ou à la révocation un (1) gérant de catégorie B.

21.6 Au surplus du gérant de catégorie B proposé à la nomination par les Associés Locaux conformément à l'article 21.5, les Associés Locaux ont le droit de nommer un (1) observateur qui assistera aux réunions du conseil de gérance, à la condition que cet observateur n'ait aucun droit de vote à une quelconque débat du conseil de gérance et soit soumis à tout moment à un devoir de confidentialité (ou à toute autre condition) conformément aux ordres du conseil de gérance.

**Art. 22. Vacance d'un poste de gérant.** Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

### **Art. 23. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

23.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

23.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance, mentionnant un ordre du jour détaillant de manière raisonnable les sujets et donnant copie de tout document devant être discuté lors de la réunion, doit être donné aux gérants au minimum trente (30) jours à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

23.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

### **Art. 24. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

24.1 Le conseil de gérance peut désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

24.2 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par notification à la Société et à chacun des autres associés, par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

24.3 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

24.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres, comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

24.5 Si un quorum n'est pas atteint à une réunion quelconque du conseil de gérance où l'activité est abordée, alors cette réunion sera ajournée de sept (7) Jours Ouvrables, étant entendu qu'elle devra être reconduite le jour en question à la même heure et au même lieu. Pas plus d'un (1) tel ajournement ne peut être fait à l'égard d'une même réunion du conseil de gérance. Le quorum requis lors de la réunion ajournée sera de trois (3) gérants quelconques au minimum.

24.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix émises et chaque gérant représente une (1) voix, indépendamment de sa catégorie.

24.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 25. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux (2) gérants, comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront signés par deux (2) gérants comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A.

**Art. 26. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants, comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

## F. Audit et Surveillance

### Art. 27. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

27.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

27.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

27.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

27.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

27.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## G. Exercice social - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes

**Art. 28. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 29. Comptes annuels - Distribution des bénéfiques.

29.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

29.2 Sur les bénéfiques annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

29.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

29.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

29.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

29.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 30. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

30.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

30.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 31. Liquidation.**

31.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

31.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société, sous réserve de toute autre disposition spécifique d'un éventuel pacte d'associé qui pourrait être applicable de temps à autre.

### **I. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 32. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de confirmer le mandat de M. Humam Amara en tant que gérant de la Société pour un nouveau terme de trois (3) ans et décide de le requalifier en tant que gérant de catégorie B de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de nommer avec effet immédiat:

- M. Dragan Culbrik, né le 20 janvier 1972 à Slavonski Brod, Croatie, résidant à Meadows 8, St. 2, Villa no. 36, Dubai, Emirats Arabes Unis,

- M. Lazaro Rivademar, né le 27 août 1963 à Barcelone, Espagne, résidant à Apartment 2007, Silverene Tower A, Dubai Marina, Emirats Arabes Unis, et

- M. Zaid Al Bitar, né le 18 mars 1961 à Amman, Jordanie, résidant au 6 Dar El Shefa Street, Garden Street, Garden City, Le Caire, Egypte,

en tant que gérants de catégorie A de la Société pour un mandat initial de trois (3) ans.

L'assemblée générale des associés décide de nommer avec effet immédiat:

- M. Abdel Raouf Walid Al Bitar, né le 9 novembre 1959 à Amman, Jordanie, résidant à R50 Villa, Sawsan Street, Emirates Hill District, Dubai, Emirats Arabes Unis, et

- M. Essam Al Muhaidib, né le 10 janvier 1959 à Al Basrah, Irak, résidant à PO Box 30, Dammam, 31411 Arabie Saoudite, en tant que gérants de catégorie B de la Société pour un mandat initial de trois (3) ans.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de nommer Kohnen & Associés S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 114190, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ 1.500,- EUR

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Humam Amara, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2013. Relation GRE/2013/5373. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

Référence de publication: 2014003230/1084.

(140002764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

**Solero LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 183.114.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.725,

represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 23 December 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is, at incorporation, composed of one single shareholder.

The Company will exist under the name of "Solero LuxCo S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors."

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.



The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors (réviseur d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.



**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Triton Masterluxco 4 S.à r.l. . . . . .	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300.-).

#### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

#### *Shareholders resolutions*

##### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), director, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class A Manager;
- Mr Mats Eklund, company director, with professional address at 3350 9 South Street, 3<sup>rd</sup> Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, as Class B Manager; and
- Mr Heiko Dimmerling, company director, born on 13 January 1970 in Fulda (Germany), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725,

représentée par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte, lors de sa constitution, un associé unique.

La Société adopte la dénomination «Solero LuxCo S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le

retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la



Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Triton Masterluxco 4 S.à r.l. . . . . .	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 12.500,-
Total: . . . . .	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

### *Assemblée générale extraordinaire Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- Monsieur Michiel Kramer, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays-Bas), administrateur, ayant sa résidence professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, ayant sa résidence professionnelle au 9 South Street, 3<sup>ème</sup> étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie B; et

- Monsieur Heiko Dimmerling, dirigeant de société, né le 13 janvier 1970 à Fulda (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 2628, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2013. REM/2013/2326. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003874/608.

(140002823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

---

**Beka Group SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.300.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2013 que:

1. La clôture définitive de la liquidation de la société a été prononcée.
2. les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans auprès du liquidateur, Fiduciaire comptable Becker, Gales & Brunetti S.A., sis au no. 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour avis et extrait conforme

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2014008159/16.

(140009473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---

**Amorim Alternative Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.064.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 16 décembre 2013.*

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur B et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Johan DEJANS, administrateur de sociétés, né à Aarschot (Belgique), le 17 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
3. Madame Katia CAMBON a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour AMORIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.*

*Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014008101/20.

(140009621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

---